



CLUB SAINT HUBERT DU NORD

Association loi 1901 – Affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture – Reconnue d'Utilité Publique



2 EXPOSITIONS CANINES le même week-end, au même endroit

avec attribution du **CACS** de la S.C.C. les deux jours
et du **CACIB** de la F.C.I. le dimanche
et avec des juges différents chaque jour


ROYAL CANIN

DOUAI


ROYAL CANIN

GAYANT EXPO (à 700 mètres de la gare)

les 12 et 13 juin 2010

1^{re} Clôture des engagements : 20 avril 2010 - 2^e Clôture des engagements : 15 mai 2010

Attention : nombre de chiens limité à 2000 chaque jour

Tarifs d'inscriptions valables pour chaque jour

(remise de 5 % sur les frais d'inscription des chiens pour ceux qui participent les 2 jours avec les mêmes chiens)

	Inscriptions au plus tard le 20 avril 2010		Inscriptions entre le 21 avril et le 15 mai 2010	
	Non Membres du CSHN	Membres du CSHN	Non Membres du CSHN	Membres du CSHN
1 ^{er} chien y compris catalogue et entrée exposant	38 €	36 €	42 €	40 €
2 ^{ème} chien	34 €	32 €	38 €	36 €
3 ^{ème} chien + 1 entrée gratuite	24 €	24 €	28 €	28 €
les autres chiens	20 €	20 €	24 €	24 €
Puppy – Vétéran	20 €	18 €	24 €	22 €
Meute	60 €	56 €	64 €	60 €
Chien supplémentaire	20 €	18 €	24 €	22 €
Couple – Paire – Elevage	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Lot d'Elevage	10 €	10 €	10 €	10 €
Chien ne concourant pas	8 €	8 €	8 €	8 €
Carte accompagnateur	4 €	4 €	4 €	4 €

CSHN – Expositions de Douai

26 résidence Charles Dupas – 59111 LIEU-SAINT-AMAND (France)

☎ 03 22 31 91 68 – 03 27 89 85 25 – 03 20 82 97 80

COMPOSITION DU JURY PRESENTI

SAMEDI 12 JUIN 2010 - CACS		RACES		DIMANCHE 13 JUIN 2010 - CACS-CACIB
1^{er} Groupe				
M. MANSENCAL		Berger Allemand		M. MEDARD-RINGUET
M. MUNTEAN (Roumanie)		Berger Australien Kelpie		M. LENEUF
M. MEDARD-RINGUET		Bergers Belges Malinois et Groenendael		M. GRIOL
M. MEDARD-RINGUET		Bergers Belges Tervueren et Laekenois		M. GRIOL
M. GRIOL		Schipperke		M. KERIHUEL
M. JOUANCHICOT		Berger Catalan		M. MANSENCAL
M. MEDARD-RINGUET		Berger de Majorque		M. KERIHUEL
M. MUNTEAN (Roumanie)		Berger Australien Shepherd		M. LENEUF
Mme MOREAU de VINCENS		Berger de Beauce		M. KERIHUEL
M. MEDARD-RINGUET		Berger de Brie		M. KERIHUEL
M. LENEUF		Berger de Picardie	SPECIALE	M. KERIHUEL
M. JOUANCHICOT		Berger des Pyrénées		M. MANSENCAL
M. LENEUF		Colley poil long et court		Mme ROSER
Mme ROSER		Bearded Collie	SPECIALE	Mme MOREAU de VINCENS
M. PICHARD (Suisse)		Berger des Shetland		M. HJORTH (Norvège)
Mme MOREAU de VINCENS		Old English Sheepdog		M. PICHARD (Suisse)
Mme MOREAU de VINCENS		Welsh Corgi		M. DUPAS
Mme MERY		Bergers Hongrois		Mme DESSERNE
Mme MERY		Bergers Italiens		Mme DESSERNE
M. LENEUF		Bergers Hollandais		M. KERIHUEL
M. LENEUF		Schapendoes		M. KERIHUEL
M. LENEUF		Chien Loup de Saarloos		M. KERIHUEL
Mme MERY		Bergers Polonais		Mme DESSERNE
Mme MERY		Berger Croate		Mme DESSERNE
Mme MERY		Chien Loup tchécoslovaque		Mme DESSERNE
Mme MERY		Berger de Russie Méridionale		Mme DESSERNE
Mme MERY		Slovensky Cuvac		Mme DESSERNE
M. MANSENCAL		Berger Blanc Suisse	SPECIALE	Mme MACH (Suisse)
Mme MOREAU de VINCENS		Bouvier Australien		M. DUPAS
Mme MOREAU de VINCENS		Bouvier des Ardennes		M. DUPAS
Mme MOREAU de VINCENS		Bouvier des Flandres		M. DUPAS
Mme MOREAU de VINCENS		Fila de San Miguel – Berger Portugais		M. KERIHUEL
2^e Groupe				
M. JOUANCHICOT		Dobermann		M. MUNTEAN (Roumanie)
M. BLANGINO	SPECIALE	Pinschers		M. MUNTEAN (Roumanie)
M. BLANGINO	SPECIALE	Affenpinscher		M. MUNTEAN (Roumanie)
M. BLANGINO	SPECIALE	Schnauzers		M. MUNTEAN (Roumanie)
Mme LAFAY		Griffon Hollandais		M. MUNTEAN (Roumanie)
M. ESCOFFIER		Terrier Noir Russe		M. CHAPIRO
Mme LAFAY		Boxer		M. POCAS (Portugal)
M. MILLER (USA)		Bulldog Anglais		M. SOULAT
Mme THEVENON		Bullmastiff – Mastiff		M. SOULAT
Mme THEVENON	SPECIALE	Dogue Allemand	SPECIALE	M. GATTEGNO
Mme LAFAY		Dogue Argentin		M. CHAPIRO
Mme LAFAY		Dogue de Bordeaux		M. POCAS (Portugal)
M. CHAPIRO		Dogo Canario		M. POCAS (Portugal)
M. CHAPIRO		Dogue majorquin		M. POCAS (Portugal)
M. CHAPIRO		Fila Brasileiro		M. POCAS (Portugal)
M. CHAPIRO		Mâtin Napolitain		Mme THEVENON
M. JOUANCHICOT		Rottweiler	SPECIALE	Mme LAFAY
Mme LAFAY		Shar Pei		M. CHAPIRO
Mme THEVENON		Berger d'Anatolie		Mme LAFAY
M. SOULAT	SPECIALE	Cane Corso	SPECIALE	Mme PASQUALINI
M. POCAS (Portugal)		Montagne des Pyrénées		M. MANSENCAL
M. POCAS (Portugal)		Mâtin des Pyrénées		M. MANSENCAL
M. POCAS (Portugal)		Saint Bernard – Dogue du Tibet		Mme MACH (Suisse)
M. POCAS (Portugal)		Léonberg		Mme THEVENON
M. POCAS (Portugal)		Terre Neuve - Landseer		M. MANSENCAL
Mme MERY		Sarplaninac – Asie Centrale - Caucase		Mme DESSERNE
Mme THEVENON		Hovawart		M. CHAPIRO
Mme THEVENON		Tous les Bouviers Suisses		M. CHAPIRO
Mme THEVENON		Reste du Groupe		M. CHAPIRO
3^e Groupe				
M. ESCOFFIER		Fox Terrier		M. CHAPIRO
M. MEDARD-RINGUET		Terriers d'Ecosse	SPECIALE	M. ESCOFFIER
M. CHAPIRO		Terrier du Yorkshire		M. BARENNE
M. MUNTEAN (Roumanie)		Staffordshire Américain	SPECIALE	M. CALLOCH
M. MUNTEAN (Roumanie)		Bull Terrier	SPECIALE	M. JOUANCHICOT
M. MUNTEAN (Roumanie)		Bull Terrier du Staffordshire	SPECIALE	M. JOUANCHICOT
M. CHAPIRO		Jack et Parson Russell Terriers		M. ESCOFFIER
M. CHAPIRO		Deutscher Jagdterrier		M. ESCOFFIER
M. ESCOFFIER		Airedale et autres terriers		MM. MANSENCAL et ESCOFFIER
4^e Groupe				
M. MILLER (USA)		Teckels		Mme LEMOINE
5^e Groupe				
Mme MERY		Spitz Allemands et Italien		M. BARENNE
M. MEDARD-RINGUET		Husky Sibérien		M. BARENNE
M. MEDARD-RINGUET		Malamute de l'Alaska		M. BARENNE
M. GRIOL		Chow Chow		Mme DESSERNE
M. BARENNE		Akita Américain		Mme DESSERNE
M. BARENNE		Eurasier		M. LENEUF
M. GRIOL		Basenji		M. MILLER (USA)

SAMEDI 12 JUIN 2010 - CACS		RACES		DIMANCHE 13 JUIN 2010 - CACS-CACIB	
M. BARENNE		Chien de Canaan		M. LENEUF	
M. BARENNE		Chien du Pérou et Méxicain		M. MUNTEAN (Roumanie)	
M. MANSENCAL		U Cursinu		M. MEDARD-RINGUET	
M. GRIOL		Chiens Nordiques		M. MEDARD-RINGUET	
M. GRIOL		Spitz Asiatiques		M. MEDARD-RINGUET	
M. MANSENCAL		Podenco – Pharaon		M. LENEUF	
		6^e Groupe			
M. BARENNE		Dalmatien		SPECIALE	M. SALLET
M. MILLER (USA)		Rhodesian Ridgeback		M. MEDARD-RINGUET	
M. MILLER (USA)		Beagle		M. MEDARD-RINGUET	
M. MILLER (USA)		Basset Hound		M. GRIOL	
Mme ROSER		Chien de Saint Hubert		M. MILLER (USA)	
Mme ROSER		Griffons Vendéens		M. MILLER (USA)	
M. MEDARD-RINGUET		Reste du Groupe		Mme ROSER	
		7^e Groupe			
M. HJORTH (Norvège)		Braque Allemand		M. MILLER (USA)	
M. GUILBERT		Drahthaar - Barbu Tchèque		SPECIALE	M. GOUBIE
M. HJORTH (Norvège)		Braque de Weimar		M. GUILBERT	
M. GUILBERT		Epagneul Français		SPECIALE	Mme GESLIN
M. PICHARD (Suisse)	SPECIALE	Braques Hongrois		SPECIALE	M. MANSENCAL
M. GUILBERT		Braque Italien		M. PICHARD (Suisse)	
M. GUILBERT		Epagneuls Allemands		M. GOUBIE	
M. GUILBERT		Epagneul Breton		SPECIALE	M. GAUDIN
M. GUILBERT		Braque Français		M. GOUBIE	
M. GUILBERT		Epagneul Picard		M. GOUBIE	
M. GOUBIE		Bleu de Picardie – Pont Audemer		M. GUILBERT	
M. GUILBERT		Korthals		M. GOUBIE	
M. HJORTH (Norvège)		Autres chiens d'arrêt continentaux		M. GUILBERT	
M. HJORTH (Norvège)		Pointer		M. REGNIER	
M. PICHARD (Suisse)		Setter Anglais		M. GAUDIN	
M. MILLER (USA)		Setter Gordon		SPECIALE	M. REGNIER
M. PICHARD (Suisse)		Setter Irlandais		M. DUPAS	
		8^e Groupe			
M. GOUBIE		Retrievers Labrador		M. FACQ	
M. GOUBIE		Golden Retrievers		M. FACQ	
M. GOUBIE		Autres Retrievers		M. FACQ	
M. HJORTH (Norvège)		Spaniels		M. PICHARD (Suisse)	
M. HJORTH (Norvège)		Chiens d'Eau		M. PICHARD (Suisse)	
M. HJORTH (Norvège)		Reste du Groupe		M. PICHARD (Suisse)	
		9^e Groupe			
M. BLANGINO		Bichons Maltais– Petit Chien Lion		M. PICHARD (Suisse)	
M. BLANGINO		Autres Bichons		M. PICHARD (Suisse)	
M. COPPEL		Caniches		M. MUNTEAN (Roumanie)	
M. BLANGINO		Griffons Belges		M. MUNTEAN (Roumanie)	
Mme MACH (Suisse)		Chiens Nus		M. MUNTEAN (Roumanie)	
Mme MACH (Suisse)		Coton de Tuléar		Mme MERY	
Mme MACH (Suisse)		Chihuahua		M. HJORTH (Norvège)	
M. MUNTEAN (Roumanie)		Chiens du Tibet		M. DUPAS	
M. PICHARD (Suisse)		Cavaliers King Charles		M. BLANGINO	
M. PICHARD (Suisse)		King Charles Spaniel		M. BLANGINO	
M. BLANGINO		Epagneuls Pékinois et Japonais		M. SOULAT	
Mme MOREAU de VINCENS		Papillons et Phalènes et Ruski Toy		SPECIALE	M. MANSENCAL
M. BARENNE		Bouledogues Français		Mme MERY	
M. SOULAT	SPECIALE	Carlin et Boston terrier		Mme THEVENON	
		10^e Groupe			
M. COPPEL		Afghans et Salukis		M. MILLER (USA)	
M. COPPEL		Barzoïs		M. MILLER (USA)	
M. JOUANCHICOT		Irish Wolfhound – Deerhound		M. MILLER (USA)	
Mme DESSERNE		Greyhound		M. KNAUBER (Allemagne)	
M. MANSENCAL		Whippet		M. KNAUBER (Allemagne)	
M. COPPEL	SPECIALE	Magyar Agar – Chart Polski		SPECIALE	M. CHAPIRO
M. BARENNE		Petit lévrier Italien		M. MILLER (USA)	
Mme MACH (Suisse)		Sloughi – Azawakh - Galgo		M. LENEUF	

Quelques hôtels à Douai ou à proximité

B & B Hôtel	Rue Robespierre	59553 CUINCY	08 92 78 80 39
CAMPANILE	Route Nationale	59553 CUINCY	03 27 96 97 00
PREMIERE CLASSE	Route Nationale	59553 CUINCY	08 92 70 71 58
CAMPANILE	Route de Beaumont	62950 NOYELLES GODAULT	03 21 76 26 26
LE MANOIR	Route Nationale	62580 GAVRELLE	03 21 58 68 58
LA TERRASSE	36 Ter St Pierre	59500 DOUAI	03 27 88 70 04
LE CHAMBORD	3509 Route de Tournai	59500 DOUAI	03 27 97 72 77
LE MANOIR DE FOURCY	48 rue de la Gare	62112 CORBEHEM	03 21 95 91 00
FORMULE 1	Banlieue de Douai	59 FLERS EN ESCREBIEUX	08 91 70 52 36
Office de Tourisme	Place d'Armes	59500 DOUAI	03 27 88 26 79

L'exposition se tiendra à GAYANT EXPO à DOUAI les 12 et 13 juin 2010

ARRIVEE ET JUGEMENT :

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 8h00. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements. Les numéros sont à retirer à l'entrée lors de la distribution du catalogue. Aucun accusé de réception ne sera envoyé. Les cartes d'exposants et d'accompagnateurs seront envoyées dans la semaine qui précède l'exposition.

LOGEMENT : Exposition sans cages sauf pour les meutes. Seules quelques cages seront installées et mises en libre service. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages ; seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

ENTREE ET SORTIE DES CHIENS : Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements sur présentation de leur carton de qualificatif. Aucune sortie ne sera autorisée avant **17h30** pour les autres.
TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du président du CSHN.

OREILLES COUPÉES : Les chiens nés, en France ou à l'étranger, après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Sont admis à l'exposition tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I. Les chiens de 1^{ère} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements (le nombre de participants par jour étant limité, la date de clôture pourra être avancée),
- les engagements «au poteau» le jour de l'exposition sauf les omissions ou erreurs d'informatique,
- toutes modifications aux inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut pas se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES (Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.)

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte et la classe Travail.

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour d'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Travail.

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition (conditions au dos de la feuille d'engagement) et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte.

CLASSE CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au CACS et au CACIB.

CLASSE VETERAN : Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Les chiens peuvent obtenir les qualificatifs Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant et les 4 premiers sont classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire.

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elle ne donne pas lieu à un classement.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy, Vétérain.

ELEVAGE (ancien Lot d'Elevage) : Classe pouvant être constituée sur place. Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

LOT D'ELEVAGE (ancien lot de reproducteur) : Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

PAIRE : Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

COUPLE : Pour deux chiens de même race et variété, de sexes différents, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

MEUTE :

Chiens courants : Pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont 3 chiens minimum doivent être engagés en classe Travail.

Teckels et Terriers : Pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au **20 avril puis au 15 mai 2010**. Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé. Les engagements dont le règlement ne sera pas effectué avant la date de clôture ne seront pas pris en considération et retournés. Aucun règlement ne sera accepté le jour de l'exposition. Le nombre de chiens étant limité à 2000 chaque jour, la clôture pourra éventuellement intervenir avant la date si le nombre maximum était atteint. Les exposants étrangers peuvent effectuer un virement sur notre compte bancaire : **IBAN FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519 – Code Bank AGRIFRPP867**

REFUS ou EXCLUSIONS :

- Des engagements. La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.
- Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)

- ceux refusés par le service vétérinaire ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ;
- ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée de l'exposition est formellement interdite.
- ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

Les engagements dans les cas a) et b) ne sont pas remboursés.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire) ou expert-confirmateur de la race. Un juge défilant peut être remplacé par tout juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents, au moment du jugement, ne seront classés par la suite. Le juge a la faculté de l'examiner et d'attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall. Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

ASSEZ-BON : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

INSUFFISANT : Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf les classes Puppy, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON. **Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.**

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptée par la S.C.C., et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

C.A.C.S. : Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent en classe Intermédiaire, ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

C.A.C.I.B. : Les propositions de CACIB ne sont autorisées que pour les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion. La classe des Jeunes ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Les juges font les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Les chiens inscrits à un Livre d'Origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le Livre d'Origine est reconnu par la FCI, peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le CACIB ne peut être attribué qu'à un chien classé 1^{er} Excellent. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement cette première place. Les chiens proposés pour la RCACIB peuvent obtenir la conversion en CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc...
- s'il a déjà le titre de Champion International.

En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné d'avance par le CSHN et cette désignation sera portée au catalogue et à la connaissance des exposants.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulés par écrit, dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois les frais de participation du premier chien qui restera acquise à la société si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par le Club Saint Hubert du Nord, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres du CSHN ou des vétérinaires de service,
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

n° d'arrivée samedi

DOUAI – Gayant Expo

le 12 juin 2010 et le 13 juin 2010

n° d'arrivée dimanche

Demande d'engagement – Meldeschein – Entry Form

CACS
Samedi 12 juin (uniquement)

CACS-CACIB
Dimanche 13 juin (uniquement)

CACS et CACS-CACIB
Samedi 12 et Dimanche 13 juin

IMPORTANT : Cocher un jour ou les deux jours – Choose the good day or the two days

N° tatouage ou transpondeur (Microchip - ID) : _____

N° Livre d'Origines (Zuchtbuch Nr. - Registration number) : _____ Avec indication de ce livre - Mention of origin Book

Nom du chien (Name des Hundes - Name of the Dog) : _____

Oreilles coupées : oui non

Race (Rasse - Breed) : _____

Taille (Grosse - Size) : _____ Couleur (Farbe - Colour) : _____ Poil (Haar - Hair) : _____ Poids (Gewicht - Weight) : _____

Date de naissance (Geburtsdatum - Birth date) : _____ Sexe (Geschlecht - Sex) : _____

Nom du père (Name des Vaters - Name of the Sire) : _____

Nom de la mère (Name der Mutter - Name of the Dam) : _____

Producteur (Name des Züchters - Breeder's name) _____
(propriétaire de la lice à la saillie - Eigentümer der Hündin bei der Deckung - Owner of the Dam at time of the mating)

Adhérent CSHN : oui non

Propriétaire (Name des Eigentümers - Owner's name) M. Mme Mlle _____ n° d'adhérent : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Classe dans laquelle le chien est engagé – Class into which the dog is entered

Intermédiaire 15 – 24 mois, monate, months	Ouverte - Open Minimum 15 mois – No dog under 15 months	Travail Working Class Minimum 15 mois No dog under 15 months	Champion Minimum 15 mois – No dog under 15 months	Jeune Jugend – Junior 9 à 18 mois – monate - months
Puppy 6 à 9 mois, monate, months	Vétéran à partir de 8 ans	Meute Laufhundmeuten – Packs	Chien ne concourant pas No compet dog	Confirmation gratuite pour chien exposé oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Couple	Paire	Elevage	Lot d'Elevage	Accompagnateurs indiquer quantité ci-contre

MODE DE PAIEMENT

- 1 – CHEQUE BANCAIRE ou POSTAL à l'ordre du CSHN
- 2 – MANDAT CASH
- 3 – VIREMENT BANCAIRE

(IBAN : FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519 – Code Bank : AGRIFRPP867)

Joindre OBLIGATOIREMENT une copie du virement

Somme totale – Überwiesener – Amount :

**Envoyer votre inscription
avec votre paiement au :**

**CSHN - Exposition de Douai
26 Résidence Charles Dupas
59111 - LIEU-SAINT-AMAND (France)
☎ 03 22 31 91 68 ou 03 27 89 85 25**

Engagement possible sur Internet

www.cedia.fr

Engagements en ligne avec paiement sécurisé uniquement sur ce site

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille.

Ich erkläre hiermit, ohne Einschränkung den aus dieser Anmeldung sich ergebenden Verpflichtungen, die auf der Rückseite dieses Formulars wiedergegeben sind, nachzukommen.

I declare I accept without any restriction nor reserve the obligations of the present entry which appear overleaf.

Si mon chien est désigné « Meilleur de sa race » dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur. Si mon chien est désigné « Meilleur de son groupe », je m'engage à ce qu'il soit présent à la fin de l'exposition afin qu'il puisse concourir lors de la désignation du Meilleur chien de l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cet engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Le – Datum – Date :

Signature du propriétaire

Unterschrift des Eigentümers

Owner's signature

Agés minimum pour la confirmation

1 ^{er} Groupe		3 ^e et 4 ^e Groupe	12 mois
Bergers Allemands - Bergers de Brie – Bouvier des Flandres	15 mois	5 ^e Groupe Tout le Groupe sauf races ci-dessous	12 mois
Reste du Groupe	12 mois	Chien de Canaan, Pharaon, Cirmeco de l'Etna, Podenco Canario, Ibicenco, Portugais	15 mois
2 ^e Groupe		Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita Inu	15 mois
Rottweiler, Doberman, Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Hovawart,		6 ^e et 7 ^e Groupe sauf Rhodesian Ridgeback (15 mois)	12 mois
Bullmastif, Montagne des Pyrénées, St Bernard, Terre Neuve, Léonberg, Landseer, Mâtin de Naples,		8 ^{ème} Groupe	
Dogue du Tibet, Mâtin des Pyrénées, Grand Bouvier Suisses, Bouvier Bernois	15 mois	Retrievers (15 mois)	Reste du Groupe 12 mois
Reste du Groupe	12 mois	9 ^e Groupe	
10 ^e Groupe		Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois - Reste du Groupe 12 mois
Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois		
	- Reste du Groupe		15 mois

Renseignements à fournir pour les classes TRAVAIL - CHAMPION - NE CONCOURANT PAS

Joindre une copie de l'attestation d'autorisation d'inscription en classe travail

Chien de défense

Date et lieu où le chien a obtenu :

- soit un R.C.I. 1 ou I.P.O. 1,
- soit un brevet de mondingoring,
- soit pistage F.C.I. 1,
- soit un test international de sauvetage.
- soit un brevet de chien de défense,
- soit un brevet en campagne,
- soit un brevet pistage,
- soit un brevet troupeau

Chien d'Arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{ère} ou 2^e catégorie.

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une MTHR

Barbets

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{er} ou 2^e catégorie

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

Teckels

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chiens de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traineau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1

Lévriers

Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

NE CONCOURANT PAS

Pour les chiens inscrits titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge. **Vous devez donc impérativement remplir une feuille de demande d'inscription pour un chien engagé en classe Ne concourant pas.**

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Le Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2^e catégorie ou ceux en provenance de l'étranger, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA. La validité d'un certificat débute : en cas de primo-vaccination : un mois après la date de délivrance, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat ; en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire désigné par le Directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

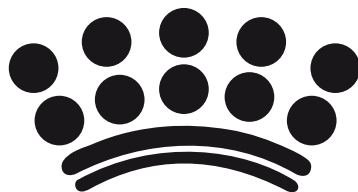
L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ce vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvo-virus.

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non inscrits, non engagés.

A noter... A noter... A noter... A noter...

Entrée et sortie des chiens : Les chiens devront être arrivés 45 minutes avant l'heure prévue pour le jugement de la race (horaires envoyés dans la semaine qui précède la manifestation). Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à l'issue des jugements sur présentation du carton de récompense



ROYAL CANIN